



schweizerische agentur
für akkreditierung
und qualitätssicherung

agence suisse
d'accréditation et
d'assurance qualité

agenzia svizzera di
accreditamento e
garanzia della qualità

swiss agency of
accreditation and
quality assurance

Accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan

Bachelor of Science de Sage-femme de la Haute école
spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)

Rapport d'évaluation externe | 27 octobre 2026



Contenu :

Section A – Proposition d'accréditation de l'AAQ

Section B – Rapport des expert-e-s¹

Section C – Prise de position de la filière d'études

Section D – Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

¹ L'AAQ emploie un mode d'écriture égalitaire ou inclusif du point de vue des genres avec des tirets (expert-e-s, étudiant-e-s).

aaq+



Section A

Proposition d'accréditation de l'AAQ

15 juillet 2026



Table des matières

1	Cadre légal, objectif et objet	1
2	Procédure	2
2.1	Groupe d'expert-e-s	2
2.2	Calendrier	2
2.3	Rapport d'autoévaluation	3
2.4	Visite sur place.....	3
2.5	Rapport des expert-e-s	3
2.6	Prise de position de la filière d'études BSc de Sage-femme de la HES-SO.....	3
3	Proposition d'accréditation de l'AAQ	3

1 Cadre légal, objectif et objet

Pour des raisons de protection de la santé, la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) régit les formations aux professions de la santé dispensées dans les hautes écoles. Elle précise notamment les compétences que doivent acquérir les personnes ayant terminé leurs études dans ces filières (art. 3 à 5 LPSan) et exige l'accréditation obligatoire de ces filières selon la LPSan (art. 6).

La LPSan (art. 8) dispose que la procédure, la durée et les émoluments de l'accréditation sont régis par les directives de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE).

Les filières suivantes font notamment l'objet de cette accréditation de programmes :

- cycle bachelor en soins infirmiers ;
- cycle bachelor en physiothérapie ;
- cycle bachelor en ergothérapie ;
- cycle bachelor de sage-femme ;
- cycle bachelor en nutrition et diététique ;
- cycle bachelor en optométrie ;
- cycle master en ostéopathie.

Les conditions d'accréditation d'une de ces filières selon la LPSan sont les suivantes :

- (1) la haute école qui offre la filière d'études concernée possède une accréditation d'institution au sens de l'art. 30 LEHE (art. 7 let. a LPSan) ;
- (2) le contenu et la structure de la filière d'études remplissent les conditions visées à l'art. 31 LEHE (cf. art. 7 let. b LPSan) ;
- (3) la filière d'études transmet aux étudiants les compétences requises par la LPSan et prévoit un contrôle de l'acquisition de ces compétences (art. 7 let. c LPSan).

Sur la base de l'ordonnance relative aux compétences, l'OFSP a édicté dans le cadre d'une ordonnance des normes d'accréditation propres à chacune de ces filières d'études.

Le respect de ces normes d'accréditation doit être contrôlé dans le cadre de la procédure, de même que le respect des standards de qualité génériques pour les programmes d'études conformément à la LEHE (cf. art. 7 et art. 23 Ordonnance d'accréditation LEHE).

Dans ce contexte, l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses (ordonnance sur la coordination de l'enseignement) est également pertinente et valable.

Les bases légales pour l'accréditation de filières d'études selon la LEHE et la LPSan sont donc :

- la LPSan ;
- l'ordonnance du DFI concernant l'accréditation des filières d'études relevant de la LPSan ;
- la LEHE ;
- l'ordonnance d'accréditation LEHE ;

- l’ordonnance sur la coordination de l’enseignement.

Les hautes écoles qui offrent les filières d’études concernées peuvent demander l’accréditation de leurs filières d’études selon la LEHE et la LPSan auprès d’une agence reconnue par le Conseil suisse d’accréditation (ci-après : le Conseil d’accréditation).

2 Procédure

2.1 Groupe d’expert-e-s

Les expertes dans la procédure d’accréditation de la filière d’études Bachelor of Science de Sage-femme de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) sont (par ordre alphabétique) :

- Sophie Bucher, étudiante du BSc de Sage-femme, Berner Fachhochschule (BFH)
- Katja Geiger, sage-femme, maître d’enseignement et spécialiste des technologies numériques de l’enseignement, Zürcher Hochschule für Angewandte Wissenschaften (ZHAW)
- Prof. Dr Susanne Grylka, responsable du département de l’obstétrique et du MSc de Sage-femme, Berner Fachhochschule (BFH)
- Ana Hernandez, Chef de département Sage-femme, Haute École Léonard de Vinci, Belgique

Le groupe d’expertes travaille sans présidence, se répartissant les tâches de manière égalitaire.

2.2 Calendrier

Admission à la procédure	28.03.2025
Séance d’ouverture	14.05.2025
Séance de planification	13.11.2025
Remise du rapport d’autoévaluation	17.02.2026
Visite sur place	04.-05.05.2026
Première version du rapport des expert-e-s et proposition d’accréditation de l’AAQ	23.06.2026
Prise de position de la haute école	13.07.2026
Version définitive du rapport des expert-e-s et de la proposition de l’AAQ	15.07.2026
Décision d’accréditation par le Conseil d’accréditation	18.09.2026

2.3 Rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation de la filière d'études Bachelor of Science de Sage-femme de la HES-SO, d'une cinquantaine de pages, se compose de sept chapitres. Il présente d'abord la haute école et la filière d'études, puis le processus d'autoévaluation et le système d'assurance qualité de la filière. La partie consacrée à l'exercice d'autoévaluation proprement dit comprend, pour chaque standard de qualité, une description des faits, leur analyse et des conclusions. Le rapport se termine par un plan d'action pour le développement futur de la filière et de son système d'assurance qualité. La filière appuie son autoévaluation par plusieurs tableaux et de nombreuses annexes.

Ce rapport d'autoévaluation, fondé sur une analyse détaillée et sensible aux défis, constitue ainsi une base solide pour l'évaluation externe par le groupe d'expertes.

2.4 Visite sur place

La visite sur place a eu lieu les 4 et 5 mai 2026, dans les locaux de la Haute École de Santé – Vaud (HESAV). Elle a notamment consisté en des entretiens avec les parties prenantes de la filière suivantes : la direction (représentantes de HESAV, de la Haute école de santé Genève (HEdS-Genève) et du domaine de santé de la HES-SO), les responsables de la filière d'études, des représentant-e-s du champ professionnel, les étudiantes, le personnel administratif et technique ainsi que les responsables de l'assurance qualité. La visite sur place a été clôturée par un débriefing oral au cours duquel les membres du groupe d'expertes ont présenté les premières conclusions générales de l'évaluation externe.

2.5 Rapport des expert-e-s

Le rapport des expertes contient une analyse profonde et complète de la réalisation des standards de qualité. Le rapport ainsi que la proposition de l'AAQ ont pu être soumis pour prise de position aux responsables de la filière d'études Bachelor of Science de Sage-femme de la HES-SO le 23 juin 2026.

2.6 Prise de position de la filière d'études BSc de Sage-femme de la HES-SO

La filière d'études Bachelor of Science de Sage-femme de la HES-SO a remis sa prise de position à l'AAQ le 13 juillet 2026, dans les délais impartis. Dans sa prise de position, la filière tient à remercier le groupe d'expertes de sa contribution, dont elle souligne la pertinence, ainsi que l'AAQ de la conduite de la procédure. La filière apprécie les évaluations du groupe d'expertes et salue les recommandations formulées comme des pistes d'amélioration pour son développement futur. Après avoir pris connaissance de la prise de position de la filière, le groupe d'expertes considère qu'il n'est pas nécessaire de modifier son rapport.

3 Proposition d'accréditation de l'AAQ

Contexte

La filière d'études Bachelor of Science de Sage-femme de la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HESSO) est dispensée sur deux sites et en deux voies distinctes : les étudiant-e-s entrant directement après leur formation secondaire suivent la formation à la Haute École de Santé de Genève (HEdS-Genève) à temps plein pendant trois ans ; les étudiant-e-s ayant déjà un obtenu un Bachelor en soins infirmiers peuvent suivre la formation La Haute École de Santé – Vaud (HESAV) à Lausanne, à temps plein pendant deux ans ou à temps partiel pendant quatre

ans, avec une reconnaissance de 60 crédits ECTS de leur formation préalable. En 2025, près de 200 étudiant-e-s suivent la formation.

La filière de Sage-femme est intégrée au domaine santé de la HES-SO, qui réunit six filières d'études – ergothérapie, nutrition et diététique, ostéopathie, physiothérapie, sage-femme et soins infirmiers – devant être accréditées selon la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et la Loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan). Ces six filières disposent d'un plan d'études cadre qui sert de fil conducteur pour la mise en œuvre des programmes de formation. La dernière version du plan d'études cadre de la filière BSc de Sage-femme date de 2022.

La filière d'études BSc de Sage-femme fait l'objet d'une démarche d'évaluation de filières d'études interne à la HES-SO. La présente procédure est la première accréditation de programmes selon la LEHE et la LPSan pour la filière.

La filière d'études de Sage-femme de la HES-SO a déposé sa demande d'accréditation le 12 mars 2025 et a été admise à la procédure d'accréditation le 28 mars 2025.

Considérations

Dans leur analyse des standards de qualité, les expertes portent généralement un jugement très positif sur la formation dispensée par la filière d'études Bachelor of Science de Sage-femme de la HES-SO. Elles constatent en effet que cette formation répond entièrement aux exigences nationales définies dans la LPSan et l'OCPSan. Elles soulignent tout d'abord que la filière est fortement orientée vers les standards internationaux de la profession de sage-femme, qu'elle entretient des échanges réguliers avec les partenaires de terrain et qu'elle suit de près les avancées de la pratique et de la recherche. Elles considèrent comme de bonnes pratiques les nombreux projets de recherche entrepris par la filière, ainsi que le fait qu'un grand nombre de membres du corps enseignant possèdent un double, voire un triple profil (avec une activité scientifique et/ou une pratique professionnelle). Ensuite, les expert-e-s saluent le fait que la moitié de la formation soit dédiée à la pratique et que des méthodes de simulation très développées soient utilisées. Elles notent que les périodes de formation pratique des étudiant-e-s sont bien encadrées, étroitement suivies et clairement réglementées par un cadre documentaire adéquat. Elles apprécient également que les étudiant-e-s bénéficient d'un excellent accompagnement de la part des différent-e-s actrices et acteurs de la filière, qui font preuve d'une grande disponibilité et d'un engagement remarquable. Enfin, les expertes soulignent que la filière cultive une culture de la porte ouverte et qu'elle est à l'écoute de ses parties prenantes (étudiant-e-s, collaborateur-trice-s internes, représentant-e-s du terrain).

Dans leur analyse, les expertes signalent également plusieurs points d'attention, notamment la densité du programme de formation, qui rend difficile l'intégration de nouveaux contenus, ainsi que la difficulté de trouver suffisamment de places de stage en salle d'accouchement et d'offrir des places de stage dans des contextes extrahospitaliers. D'autres défis évoqués par les expertes sont l'intégration de la durabilité dans la formation et la sensibilisation à cet enjeu, ainsi qu'une plus grande flexibilisation des parcours de formation et des modalités d'enseignement. Elles constatent également que la filière présente un potentiel d'amélioration en ce qui concerne le suivi des cas de décrochage, afin d'informer la prise de décision quant aux mesures à mettre en place pour réduire les taux d'abandon. De plus, les expertes soulignent la nécessité d'instaurer un suivi systématique des diplômé-e-s, incluant les aspects de la trajectoire professionnelle, de l'employabilité et de l'aptitude à la profession. Enfin, elles encouragent la filière à développer un réseau de partage des résultats de recherche et des évolutions du terrain, afin de soutenir le suivi



des avancées scientifiques et pratiques, la mise à jour systématique des modules et des cours, ainsi que la visibilité des projets de recherche de la filière.

Proposition d'accréditation

Se basant sur le rapport d'autoévaluation de la filière d'études Bachelor of Science de sage-femme de la HES-SO du 17 février 2026, sur le rapport des expertes du 18 juin 2026, sur la prise de position de la filière d'études Bachelor of Science de sage-femme de la HES-SO du 13 juillet 2026 et sur les considérations ci-dessus, l'AAQ propose d'accréditer la filière d'études Bachelor of Science de sage-femme de la HES-SO sans conditions.



Section B

Rapport des expert-e-s

18 juin 2026



Table des matières

1	Bachelor of Science de Sage-femme de la HES-SO.....	1
2	Analyse de la réalisation des standards de qualité.....	2
	Domaine 1 : Objectifs de formation	2
	Domaine 2 : Conception	6
	Domaine 3 : Mise en œuvre	15
	Domaine 4 : Assurance de la qualité.....	18
3	Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études.....	22
4	Recommandations pour le développement futur de la filière d'études.....	23
5	Proposition d'accréditation du groupe d'expertes.....	23

1 Bachelor of Science de Sage-femme de la HES-SO

La filière d'études Bachelor of Science de Sage-femme de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) est l'une des sept filières de Bachelor proposées par le domaine santé de la HES-SO. Elle est dispensée à la Haute École de Santé – Vaud (HESAV) et à la Haute école de santé Genève (HEdS-Genève).

En 2024, 58 diplômes ont été délivrés par cette filière, soit environ 5% des diplômes du domaine santé de la HES-SO pour cette même année. Sur toute la durée de la formation, la filière compte un peu moins de 200 étudiant-e-s. Le programme de formation du BSc de Sage-femme est proposé en deux voies distinctes : la voie initiale, pour les étudiant-e-s entrant directement après la formation secondaire, d'une durée de trois ans à plein temps et d'un volume de 180 crédits ETCS ; la voie seconde, pour les étudiant-e-s titulaires d'un BSc en Soins infirmiers, d'une durée de deux ans à plein temps ou de quatre ans à temps partiel et d'un volume de 120 ECTS (exempté des 60 ECTS d'équivalence reconnus). La voie initiale, qui compte presque 120 étudiant-e-s, est la voie majoritairement choisie et est proposée sur le site de la HEdS-Genève. La seconde, quant à elle, est choisie par une septantaine d'étudiant-e-s, dont 4 pour la modalité à temps partiel, introduite en septembre 2024, et est proposée sur le site de HESAV.

La filière est évaluée au niveau institutionnel dans le cadre de la démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO. Pour la filière, la présente procédure est la première procédure d'accréditation selon la LEHE et la LPSan, cette dernière étant en vigueur depuis 2020 avec un délai transitoire de sept ans.

La filière forme les étudiant-e-s au métier de sage-femme, une profession dédiée au suivi des femmes enceintes durant leur grossesse – ainsi que de leurs proches –, à la pratique de l'accouchement en autonomie ou en collaboration médicale, et aux soins postnataux. Cette profession, qui englobe les phases de vie entre la conception et la période postnatale, exige des compétences scientifiques, psychologiques et sociales permettant d'appliquer des stratégies de prévention et de promotion de la santé périnatale. Le BSc de Sage-femme de la HES-SO comprend les fondements théoriques, scientifiques, techniques, technologiques, méthodologiques et éthiques nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme, ainsi qu'une formation pratique en milieu professionnel. L'obtention de ce diplôme permet non seulement d'exercer la profession en Suisse, y compris l'activité à charge des assurances sociales, mais garantit également la reconnaissance européenne des compétences. Il permet également d'accéder au niveau Master, notamment au Joint Master HES-SO/UNIL en Sciences de la santé, orientation sage-femme, ainsi qu'aux programmes de Master consécutifs de sage-femme de la ZHAW et de la BFH, les deux seuls programmes de niveau Master de sage-femme actuellement disponibles en Suisse.

2 Analyse de la réalisation des standards de qualité

Domaine 1 : Objectifs de formation

Standard 1.1 LEHE

Le programme d'études a des objectifs clairs, explicitant ses spécificités, et conformes aux exigences nationales et internationales.

Analyse

Sur la base du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expertes estiment que la filière de Sage-femme de la HES-SO possède des objectifs de formation clairs, qui rehaussent les spécificités de la formation et sont conformes aux exigences nationales et internationales.

Elles notent tout d'abord que ces objectifs ont été définis de manière judicieuse, car ils découlent des compétences définies au niveau national pour la profession de sage-femme ainsi que dans la littérature professionnelle internationale. Elles relèvent également que l'articulation de la formation en cinq axes d'enseignement – sciences et pratique sage-femme, processus de professionnalisation, accompagnement holistique de la sage-femme, environnement et politiques de santé, recherche en périnatalité – offre une structure claire pour la définition des objectifs de formation et l'organisation modulaire de celle-ci. Les expertes précisent que le plan d'études cadre de la filière témoigne d'une conception cohérente de la formation et de ses objectifs, car à chacun de ces cinq axes sont associées des compétences professionnelles spécifiques, déclinées selon les rôles du référentiel canadien CanMEDS, puis explicitées sous forme d'énoncés précis et concrets. Elles ajoutent que la filière intègre une approche par compétences et le principe d'alternance intégrative (combinant formation pratique, formation théorique et réflexion sur l'expérience). Les informations recueillies lors de la visite sur place permettent aux expertes de constater que le profil de la filière se distingue notamment par un fort ancrage pratique, avec une formation pratique équivalant à 50% du programme. Grâce au principe d'alternance intégrative notamment, plusieurs stages courts permettent d'assurer une formation généraliste incluant les différents champs professionnels des sages-femmes. Les expertes soulignent également le rôle précurseur de la filière avec la mise en place de la modalité à temps partiel de la formation.

Les expertes constatent que la coordination et la collaboration entre les deux sites de formation reposent sur des échanges réguliers, dont notamment des réunions mensuelles entre les responsables des deux sites, des journées intersites annuelles et des symposiums intersites (avec participation des étudiant-e-s). Elles estiment que ces pratiques favorisent une culture commune aux deux sites et permettent également de réfléchir à la pertinence du programme de formation, tant sur le plan du contenu que sur celui des méthodes pédagogiques. Enfin, les expertes notent que le développement de séquences d'apprentissage et de modules à options intra-filière et intersites (par exemple, une séquence d'apprentissage sur le statut du nouveau-né en *e-learning*) favorise l'harmonisation du cursus tout en offrant davantage de possibilités de personnalisation des parcours de formation aux étudiant-e-s. Selon les expertes, plusieurs annexes mettent par ailleurs en évidence la cohérence horizontale des deux modalités de formation ainsi que la cohérence des niveaux taxonomiques appliqués durant les périodes de formation pratique.

Les expertes constatent ensuite que les objectifs de formation sont conformes aux exigences nationales, notamment aux descripteurs du cadre de qualifications pour le domaine des hautes écoles suisses (nqf.ch-HS), ainsi qu'aux référentiels nationaux pour la profession de sage-femme (compétences professionnelles définies par la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) et l'ordonnance relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la

santé selon la LPSan (OCPSan), ainsi que le référentiel de la Conférence spécialisée Santé des Hautes Écoles Spécialisées Suisses (FKG-CSS)). Elles attribuent également à la filière une conformité avec les exigences internationales, notamment celles liées à l'Espace européen de l'enseignement supérieur (respect du système de crédits ECTS, des cycles d'études et des descripteurs de Dublin (QF-EHEA, Qualifications Frameworks in the European Higher Education Area)), ainsi qu'avec la Directive Européenne sur la formation des sages-femmes (Directive 2005/36/CE) et les référentiels internationaux du domaine de la santé, dont le modèle CanMEDS et, même si de manière partielle, les compétences professionnelles définies par la Confédération internationale des sages-femmes (International Confederation of Midwives, ICM). Les expertes précisent que la version la plus récente des compétences ICM n'est pas encore intégrée aux objectifs de la formation, notamment en ce qui concerne l'orientation de la formation sur un continuum allant de la santé sexuelle à la santé reproductive, maternelle, néonatale et adolescente. Elles soulignent toutefois que les exigences internationales sont généralement très fortement prises en compte et que la filière explore de nombreuses possibilités de réseautage. Pour conclure, elles encouragent la filière à poursuivre activement le suivi de ces évolutions, tout en veillant à éviter une surcharge du programme de formation, qui est déjà dense à l'heure actuelle. Les expertes précisent qu'elles ont pu constater, lors de la visite sur place, que toutes les personnes concernées sont pleinement conscientes de la densité du programme et qu'elles en tiennent compte dans le cadre des évolutions et adaptations envisagées. Les expertes estiment ainsi que la filière devrait poursuivre la réflexion sur les moyens de résorber les tensions entre la densité du programme et les nouvelles exigences internationales.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 1.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 1.2 LEHE

Le programme d'études vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

Après analyse de l'autoévaluation, les expertes relèvent que les documents stratégiques suivants, relevant de différentes instances de la HES-SO, influent sur l'évolution de la filière : la stratégie globale et le plan d'intentions de la HES-SO établissent les objectifs stratégiques au niveau institutionnel pour la période 2025-2028, objectifs auxquels se réfèrent la stratégie académique du domaine santé ainsi que les plans de développement de HESAV et de la HEdS-Genève pour la même période.

Les expertes constatent ainsi que la filière tient compte, dans son plan d'études cadre 2022, des trois objectifs stratégiques de la HES-SO pour l'enseignement pour la période 2025-2028, qui sont repris dans les objectifs du domaine de santé. Concernant le premier objectif, elles observent que la filière a intégré les milieux professionnels et leurs besoins dans le programme d'études, notamment grâce à une collaboration étroite et régulière avec les partenaires du terrain et à l'intégration longitudinale de l'interprofessionnalité dans le curriculum. Lors de la visite sur place, les expertes constatent que le partenariat avec les partenaires pratiques est effectivement très réussi. Avec son premier objectif, la HES-SO vise également un haut taux de réussite des étudiant-e-s, ce qui, selon les expertes, pourrait encore faire l'objet de mesures d'amélioration de la part de la filière : si les diplômé-e-s trouvent assez rapidement des places de travail après leurs

études, le taux de *drop out* est relativement élevé pour le site de la HEdS-Genève (entre 11% et 22%), qui propose la voie initiale. Les chiffres pour HESAV sont plus bas, se situant entre 3% et 7%, ce qui s'explique probablement par le fait que les étudiant-e-s de ce site ont déjà suivi une formation dans le domaine de la santé. Les expertes encouragent donc la filière à réaliser une analyse systématique des cas de *drop out* et des raisons qui y mènent, afin de pouvoir prendre des mesures adéquates pour réduire les taux d'abandon. À cet égard, les expertes mentionnent comme bonne pratique le système de parrainage mis en place à HESAV, dans lequel un-e étudiant-e de deuxième année joue le rôle de référent-e pour un-e étudiant-e de première année.

Les expertes relèvent que le deuxième objectif stratégique de la HES-SO en matière d'enseignement est repris dans le plan d'études cadre de la filière : des aspects de durabilité et de digitalisation font partie intégrante de la formation des futur-e-s sages-femmes. Elles notent toutefois que la durabilité est un thème qui vient d'être intégré et qu'il faut encore du temps et davantage d'efforts pour le rendre visible. Les expertes soutiennent les pistes entreprises – notamment avec l'organisation d'une journée intersite sur la durabilité environnementale – et estiment qu'il est important de renforcer la sensibilisation des enseignant-e-s.

Elles notent également que le troisième objectif stratégique de la HES-SO, à savoir la flexibilisation des parcours de formation et l'apprentissage tout au long de la vie, est dûment réalisé par la filière grâce à son offre de formation à temps partiel, de formations courtes pour les diplômé-e-s, ainsi que de nombreuses mesures d'aménagement des études permettant à des étudiant-e-s avec des besoins spécifiques ou en situation d'échec de mener à bien leur formation. Lors de la visite sur place, les expertes abordent la question de la flexibilisation des parcours de formation avec les différent-e-s représentant-e-s de la filière, car celle-ci fait l'objet de réflexions, notamment en ce qui concerne l'ouverture des voies de formation sur les deux sites respectifs et l'intégration de modalités d'enseignement alternatives (à distance, synchrones ou asynchrones). Elles encouragent la filière à poursuivre ces réflexions, y compris la possibilité d'implémenter des cours en ligne de manière systématique pour les étudiant-e-s de la HEdS-Genève, comme c'est déjà le cas à HESAV, où cette initiative est fortement plébiscitée par les étudiant-e-s. Cela pourrait également avoir un effet positif sur la perception de la charge de travail par les étudiant-e-s. Les expertes encouragent également la filière à évaluer l'impact de ces mesures sur les chiffres d'abandon.

Enfin, les expertes reconnaissent que la filière considère ces aspects comme des axes clés de son curriculum – l'alternance intégrative, l'interprofessionnalité, la flexibilisation, la digitalisation et la durabilité –, faisant ainsi également écho aux axes prioritaires de HESAV et la HEdS-Genève, qui englobent des objectifs connexes.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 1.2 LEHE comme largement atteint.

Recommandation 1 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière de mener une analyse systématique des cas de *drop out* et des raisons sous-jacentes, et de mettre en place des mesures pour réduire les taux d'abandon.

Standard 1 LPSan sage-femme

La filière d'études vise à transmettre aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, les expertes constatent que les étudiant-e-s de la filière de sage-femme acquièrent les compétences requises par la LPSan et l'OCPSan grâce à l'intégration de ces compétences au plan d'études cadre, à leur articulation avec les rôles du référentiel canadien CanMEDS et les cinq axes de formation de la filière, puis à leur opérationnalisation dans les modules. Elles précisent que le plan d'études cadre de la filière est entièrement aligné sur le référentiel professionnel national (référentiel de la FKG-CSS), lui-même basé sur la LPSan et l'OCPSan. Les expertes soulignent que ce paradigme de conception de la formation et de mise en œuvre des exigences légales nationales témoigne d'un processus réalisé avec circonspection et clarté. Elles ajoutent que le programme de formation est dense, voire trop chargé, mais que la filière en tient compte comme d'un point d'attention majeur.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 1 LPSan comme entièrement atteint.

Domaine 2 : Conception

Standard 2.1 LEHE

Le contenu du programme d'études et les méthodes utilisées permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

D'après l'analyse du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expertes estiment que l'alignement pédagogique (*constructive alignment*) est établi dans le programme de formation de la filière de sage-femme : il existe une cohérence entre les contenus enseignés, les méthodes pédagogiques et les objectifs d'apprentissage. Les dispositifs d'apprentissage et d'évaluation sont conçus et définis en fonction de la nature des objectifs et des contenus. Lors de la visite sur place, les expertes apprennent que la cohérence pédagogique entre les années de formation est assurée par le fait que les niveaux taxonomiques et les scénarios pédagogiques ont été fixés dans le cadre de l'élaboration du plan d'études cadre 2022, en plus de la concertation entre les enseignant-e-s au sein des modules. Elles constatent que les étudiant-e-s atteignent les objectifs grâce à un apprentissage graduel, car la progression des contenus d'enseignement tout au long du parcours de formation permet d'acquérir les compétences de façon progressive, en fonction de la progression estudiantine. Ainsi, en première année à la HEdS-Genève, la physiologie tient une place prépondérante, tandis que la pathologie est surtout développée durant les deuxième et troisième années, avec une progression croissante en termes de complexité. À HESAV, en raison de la durée réduite des études, les pathologies sont déjà abordées dès la première année.

Les expertes notent également que les modalités d'enseignement, conformes à l'approche pédagogique par compétences, combinent des enseignements théoriques intégrant systématiquement des thématiques relevant de la pratique professionnelle et des enseignements pratiques, qui s'alternent et favorisent l'atteinte des objectifs d'apprentissage par les étudiant-e-s. Dans ce contexte, elles saluent le fait que la filière intègre des méthodes de simulation très développées et que la formation pratique constitue la moitié du curriculum. En lien avec l'alternance intégrative, elles invitent la filière à réfléchir à la durée du dernier stage à la HEdS-Genève, c'est-à-dire à évaluer si les quatre semaines sont suffisantes pour permettre aux étudiant-e-s de s'immerger pleinement dans la pratique professionnelle, alors qu'elles et ils doivent en même temps démontrer l'ensemble de leur niveau taxonomique sur une période aussi courte. Selon les expertes, les tendances nationales et internationales vont dans le sens de stages plus longs, car cela permet une meilleure intégration au sein des équipes des lieux de stage et réduit la pression sur les étudiant-e-s. Les expertes relèvent également que plusieurs représentant-e-s de la pratique professionnelle ont souligné, lors de la visite sur place, la nécessité de disposer de davantage de temps pour consolider et intégrer les connaissances acquises tout au long du cursus : ces représentante-e-s estiment en effet que la capacité à mobiliser de manière autonome les savoirs et compétences dans des situations professionnelles complexes nécessite un temps d'immersion et de maturation adéquat. Lors de la visite sur place, les étudiantes ont par ailleurs indiqué qu'une plus grande flexibilité dans l'organisation du programme de formation favoriserait une meilleure articulation entre les temps d'apprentissage théorique, de pratique clinique et de travail personnel. Dans cette perspective, les retours des milieux professionnels et des étudiant-e-s conduisent les expertes à considérer que certains ajustements organisationnels pourraient encore améliorer les conditions permettant l'atteinte des objectifs d'apprentissage.

Les expertes précisent que les méthodes didactiques réunissent différentes modalités pédagogiques – cours, séminaires, classes inversées, travaux de groupe, ateliers pratiques ou corporels, pratiques simulées, formation pratique, etc. –, y compris des modalités numériques, notamment

des contenus et activités pédagogiques asynchrones ou synchrones à distance. Compte tenu de la densité du programme, elles estiment que la formation pourrait être allégée par davantage de cours en ligne (cf. également standard 1.2 LEHE pour cet aspect). Elles notent que la filière mène un travail de sensibilisation aux moyens numériques et aux outils d'intelligence artificielle, et qu'il y a une forte prise de conscience des défis à relever et des adaptations nécessaires. Dans ce contexte, les expertes saluent le projet du domaine santé d'introduire un e-portfolio pour l'ensemble des filières bachelor et master, qui permettra d'accompagner le développement des compétences tout au long de la formation et de devenir un outil pour les étudiant-e-s même après leur diplomation.

Les expertes concluent que les méthodes pédagogiques ne s'inscrivent pas uniquement dans une logique de transmission, mais aussi dans une logique d'interaction, et que la réflexivité, la responsabilisation et l'autonomie des étudiant-e-s sont sollicitées et promues.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.1 LEHE comme largement atteint.

Standard 2.1 LPSan sage-femme

La filière d'études transmet aux futurs diplômés les connaissances, les aptitudes et les capacités nécessaires pour pouvoir exercer la profession de sage-femme dans différents contextes (institution, cabinet privé, à domicile), notamment en couvrant tout le champ du conseil, de l'accompagnement et de la prise en charge de la femme, de l'enfant et de la famille tout au long du processus de grossesse, d'accouchement, de post-partum et d'allaitement jusqu'à la fin de la première année de vie de l'enfant.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, ainsi que des entretiens menés lors de la visite sur place, les expertes constatent que la filière de sage-femme transmet à ses étudiant-e-s les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme dans différents contextes et pour l'ensemble du champ de conseil. Elles reconnaissent l'étendue des connaissances et des compétences couvertes par le plan d'études cadre, grâce à la déclinaison des cinq axes d'enseignement en objectifs d'apprentissage alliant les contenus théoriques, scientifiques, méthodologiques et pratiques avec les compétences définies par l'OCPSan (dans le standard 2.2 LPSan) et les rôles professionnels du modèle CanMEDS. Les expertes relèvent que la formation intègre tous les contextes d'activité professionnelle indiqués dans le présent standard, même si le contexte hospitalier prédomine largement – tou-te-s les étudiant-e-s ne peuvent pas réaliser un stage dans un cabinet de sages-femmes ou dans la pratique indépendante, et le recours à des stages à l'étranger est fréquent. Si elles notent que cela reflète la réalité de la pratique des accouchements en Suisse, elles invitent la filière à poursuivre ses efforts pour élargir les contextes extrahospitaliers (pratique indépendante, maisons de naissance et cabinets de sages-femmes) dans la formation.

Les expertes considèrent que tous les champs d'activité de la profession de sage-femme sont couverts : la formation intègre les dimensions de conseil, d'accompagnement et de la prise en charge de la femme, de l'enfant et de la famille, ainsi que la totalité des phases – grossesse, accouchement, post-partum, allaitement, première année de vie de l'enfant. Concernant la perspective d'une continuité des soins (du prénatal à l'accouchement, etc.), les expertes reconnaissent qu'il s'agit d'un enjeu pédagogique majeur, mais difficilement réalisable, car le système de

santé en Suisse va à l'encontre de cette visée. Elles saluent que la filière ait pris conscience de l'importance de la continuité des soins et l'encouragent à poursuivre les réflexions allant dans ce sens. Elles estiment également que l'extension de la formation aux domaines de la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'à la santé des adolescent-e-s sera difficile à mettre en œuvre, car le programme de formation est déjà dense et les 180 crédits ECTS sont déjà utilisés à leur pleine capacité. En général, elles considèrent que les unités de formation pratique (56 semaines pour la voie initiale et 36 semaines pour la voie seconde) proposent des situations et des contextes suffisamment variés pour permettre aux étudiant-e-s de découvrir la gamme d'activités professionnelles exigée par le présent standard. À cet égard, elles estiment que les critères définis et la documentation des actes pratiqués par les étudiant-e-s dans un carnet sont des instruments pertinents pour garantir l'acquisition des compétences nécessaires.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.1 LPSan comme entièrement atteint.

Standard 2.2 LEHE

Le contenu du programme d'études intègre les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, ainsi que des informations obtenues lors de la visite sur place, les expertes constatent que la filière intègre les récentes évolutions de la recherche et des champs professionnels dans son programme d'études. Elles notent que la filière fait preuve d'une attitude consciente des avancées scientifiques et pratiques, ainsi que d'une ouverture au changement. Parmi les thèmes d'actualité pris en compte par la filière, les expertes nomment, à titre d'exemple, les injustices relatives à la conception, la violence obstétricale ou l'utilisation de l'intelligence artificielle par les (futurs) parents.

En général, les expertes apprécient que de nombreux membres du corps enseignant de la filière possèdent un double, voire un triple profil : elles et ils mènent des activités de recherche et/ou sont actif-ve-s dans la réalité professionnelle. Elles et ils sont tenu-e-s d'intégrer leurs connaissances dans les contenus enseignés et de les mettre à jour. Les expertes en concluent que la filière mise grandement sur l'éthique professionnelle des enseignant-e-s, qui contribuent également à la veille sur les évolutions des champs professionnels en participant à des comités et des associations professionnelles. Afin d'intégrer les résultats des nombreux projets et initiatives de recherche de la filière, ainsi que ceux des collaborations avec le terrain (par exemple dans le cadre des prestations de services offertes par la filière) et des activités de réseautage, les expertes estiment qu'un système de collecte et de sauvegarde des informations obtenues, ainsi qu'un comité scientifique ou un groupe de travail dédié à la veille scientifique, contribuerait à la veille scientifique du programme. Assorti de processus de révision des enseignements clairement définis, ce réseau de partage permettrait non seulement de mettre davantage en valeur les activités de recherche de la filière, mais également d'intégrer les connaissances scientifiques et l'évolution des champs professionnels de manière plus systématique dans l'enseignement, tout en soutenant le corps enseignant dans la mise à jour de ses cours et modules.

Enfin, les expertes observent comme bonne pratique l'offre faite aux étudiant-e-s de réaliser leurs travaux de bachelor en lien avec des projets de recherche ou d'implémentation financés, dont les résultats sont à la fois enseignés dans les cours et transférés à la pratique. Elles saluent

également le fait que les descriptifs des modules indiquent des références bibliographiques récentes et/ou validées et reconnues à l'échelle internationale.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.2 LEHE comme largement atteint.

Recommandation 2 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière de constituer un réseau de partage des résultats de recherche et des évolutions du terrain, qui l'aiderait à suivre les avancées scientifiques et pratiques et servirait de point de référence à son personnel d'enseignement.

Standard 2.2 LPSan sage-femme

En s'appuyant sur les connaissances de la recherche et de la pratique clinique relatives à la discipline, la filière d'études de sage-femme transmet de vastes connaissances, aptitudes et capacités, notamment dans les domaines suivants :

- a) anamnèse, diagnostic et évaluation des besoins : appréciation de l'état de santé de la femme avant la conception, détection des maladies préexistantes et des risques psychosociaux, appréciation de l'état de santé de la femme et de l'enfant durant la période périnatale ;
- b) prise des décisions ainsi que définition et planification des mesures d'un commun accord avec la femme et sa famille, puis mise en œuvre des mesures convenues ;
- c) direction et contrôle du déroulement physiologique de la période périnatale, dépistage des écarts de la norme, détection et évaluation des risques ainsi que prise des mesures appropriées ;
- d) détection des indicateurs de pathologies durant la période périnatale et recours à d'autres professionnels ;
- e) conduite d'entretiens et travail relationnel avec la femme et sa famille ;
- f) contrôle de l'efficacité des interventions périnatales réalisées en qualité de sage-femme au moyen de standards de qualité ;
- g) transmission de connaissances spécifiques au métier de sage-femme aux femmes et à leurs familles et aide à la mise en pratique ;
- h) transmission de connaissances spécifiques au métier de sage-femme à des pairs ou à des personnes appartenant à d'autres groupes professionnels ;
- i) collaboration interprofessionnelle et défense de la perspective de la sage-femme ;
- j) déontologie et devoirs professionnels, ainsi que prescriptions réglementaires des institutions ;
- k) identification des besoins en matière de recherche sur les interventions périnatales de la sage-femme, participation à la résolution de questions de recherche, y compris mise en pratique des éventuelles nouvelles connaissances scientifiques.

Analyse

Selon les expertes, les descriptifs des modules et la grille de concordance établie par la filière – indiquant la correspondance entre les modules et les exigences du présent standard –

permettent de constater que la formation de la filière de sage-femme de la HES-SO transmet les connaissances et compétences exigées par ledit standard.

Pour les lettres a à d, elles précisent que les aspects d'anamnèse, de diagnostic et d'évaluation des besoins, de prise de décisions, de planification et de réalisation des mesures, de monitoring de la période périnatale et de détection d'anomalies sont couverts par un grand nombre de modules tout au long des deux respectivement trois années de formation, ainsi que par les unités de formation pratique. À titre d'exemple, à HESAV, les modules « Rôle professionnel sage-femme : situations complexes en périnatalité » et « Physiologie de l'accouchement, partie II : Pathologies courantes durant la période périnatale » contribuent au développement des compétences décisionnelles des étudiant-e-s dans des contextes de soins complexes ; les enseignements dispensés les amènent à analyser les enjeux à court, moyen et long terme pour les familles, afin de mettre en œuvre des interventions adaptées en concertation avec les femmes et leurs proches. À la HEdS-Genève, les modules « Complexité obstétricale et néonatale 1 et 2 » et « Art et Sciences Sage-femme 2 » abordent les mêmes aspects d'interprétation des pathologies, de raisonnement clinique et de prise de décision. Si les expertes constatent également pour la lettre e que les critères sont couverts par plusieurs modules durant toute la formation, elles mentionnent, en particulier, pour HESAV, le module « Santé publique et complexité » et, pour la HEdS-Genève, le module « Préparation à la naissance et à la parentalité », qui visent le développement des compétences relationnelles, communicationnelles et d'animation de groupe dans le contexte périnatal. Ensuite, pour le contrôle de l'efficacité des interventions au moyen de standards de qualité, elles relèvent que les étudiant-e-s sont formé-e-s à l'utilisation de grilles d'évaluation validées scientifiquement. Les expertes notent que la transmission de connaissances professionnelles aux femmes et à leurs familles, ainsi que le soutien à la mise en pratique, font l'objet de différentes modalités pédagogiques visant à développer les compétences pratiques et la capacité à élaborer des plans de soins personnalisés et co-construits avec les femmes et les couples. À cet égard, elles relèvent que les modules « La sage-femme et sa clientèle : physiologie du post-partum et écarts de la norme » à HESAV et « Art et Sciences Sage-femme 2 » à la HEdS-Genève mettent particulièrement l'accent sur les actions de prévention et de promotion de la santé menées en partenariat avec les femmes et les pères ou partenaires. Concernant la transmission de connaissances professionnelles à des pairs ou à des personnes d'autres professions, la collaboration interprofessionnelle et la défense de la perspective spécifique des sages-femmes, les expertes considèrent comme une bonne pratique les unités de formation en collaboration avec les autres filières de santé de la HES-SO, ainsi qu'avec les filières en médecine humaine et en pharmacie de l'Université de Genève. Ces unités permettent, dans différents modules, y compris des travaux en équipe et des situations de simulation, de faire l'expérience du travail en équipe interdisciplinaire. Les expertes relèvent ensuite que la déontologie, les devoirs professionnels et les cadres réglementaires du système sanitaire en Suisse sont intégrés aux modules « Sciences sage-femme : cadre légal, déontologique et philosophique » à HESAV et « Femmes et familles en santé » à la HEdS-Genève. Enfin, concernant la lettre k, c'est-à-dire l'identification des besoins en matière de recherche et la participation à cette dernière, elles constatent que ces aspects sont surtout abordés dans les modules consacrés au travail de bachelor. Elles ajoutent que l'axe 5 du plan d'études cadre « La recherche en périnatalité » initie les étudiant-e-s aux principes fondamentaux de la recherche qualitative et de la recherche bibliographique appliquées au domaine périnatal, notamment par les modules « Approche scientifique en clinique et en recherche » à HESAV et « Fondamentaux de la recherche » à la HEdS-Genève, où les bases de la méthodologie de la recherche sont abordées. Les expertes encouragent la filière à continuer d'intégrer des étudiant-e-s à certaines étapes de projets de recherche, afin de leur faire découvrir le travail de chercheur-euse-s.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.2 LPSan comme entièrement atteint.

Standard 2.3 LEHE

Les méthodes d'évaluation des prestations des étudiants sont adaptées aux objectifs d'apprentissage. Les conditions d'admission et d'obtention des diplômes sont réglementées et publiées.

Analyse

D'après leur analyse de l'autoévaluation et de ses annexes, les expertes estiment que les formes d'évaluation des prestations des étudiant-e-s comme suffisamment diverses et alignées sur les objectifs d'apprentissage : les méthodes d'évaluation incluent des examens théoriques (contrôles continus, examens écrits, examens oraux), des examens pratiques (examens en pratiques simulées, Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS) de nature formative et sommative), des travaux écrits ou encore des comptes rendus oraux. Ces méthodes sont déterminées en fonction des contenus d'enseignement, des objectifs d'apprentissage, des compétences visées, du niveau d'études et du nombre de crédits ECTS attribués. Les expertes saluent le fait que les modalités d'évaluation utilisées, y compris les possibilités de remédiation et de répétition, sont toujours indiquées dans les descriptifs des modules, qu'elles sont communiquées en début de module et qu'elles font l'objet de séances entre les enseignant-e-s concerné-e-s. Elles reconnaissent également que la filière a utilisé la révision du plan d'études cadre pour mener à bien un travail d'analyse et d'aménagement portant sur les modalités d'évaluation, leur cohérence avec les contenus d'enseignement et leur positionnement dans le curriculum.

Les expertes relèvent ensuite que les conditions d'admission sont définies dans des règlements publiés sur les sites web de HESAV et de la HEdS-Genève, notamment le règlement d'admission en Bachelor du domaine santé et le document de référence sur la procédure de régulation à destination des candidat-e-s. Les expertes en concluent que tous les critères nécessaires concernant l'admission sont réglementés, y compris les dispositions pour régler l'attribution des places d'études. Elles constatent également que les conditions générales d'admission sont conformes aux bases légales fédérales (article 25 de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)) et que l'année propédeutique (modules complémentaires dans les hautes écoles spécialisées de santé du canton de domicile) que les futur-e-s étudiant-e-s entrant dans la formation par voie indirecte, c'est-à-dire avec des certificats d'accès non-spécifiques (par exemple une maturité gymnasiale ou une maturité spécialisée autre que santé), doivent suivre, leur permet de prendre une décision quant à leur orientation professionnelle et à leur compatibilité avec une carrière dans le domaine de la santé. Les expertes notent par ailleurs que la vérification de l'aptitude personnelle pour le domaine professionnel et la procédure de sélection pour l'attribution des places d'études (procédure de régulation gérée par le domaine santé de la HES-SO) sont en conformité avec les nouvelles dispositions de l'ordonnance d'admission HES (articles 12a et 12b). Lors de la visite sur place, elles sont informées que cette procédure de sélection a fait l'objet d'une vérification et d'une réforme en 2021.

Enfin, les expertes relèvent que les conditions d'obtention des diplômes sont définies dans le règlement sur la formation de base à la HES-SO et dans le plan d'études cadre de la filière ; ces deux documents sont également accessibles en ligne.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.3 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 2.3 LPSan sage-femme

Modules de formation pratique clinique :

- a) La filière d'études de sage-femme offre des modules de formation pratique clinique faisant partie intégrante de l'enseignement dispensé et conformes aux directives de l'UE applicables en la matière. Ces modules permettent aux étudiants d'être en contact direct avec des patients réels et d'être formés par des professionnels. Ils couvrent différents domaines du champ de la profession de sage-femme.
- b) Les stages de sage-femme ont lieu dans des institutions ou des organisations du secteur de la santé. Ils sont aménagés de telle sorte que les étudiants sont intégrés dans ces institutions ou ces organisations et peuvent assumer des responsabilités correspondant à leurs compétences et à leurs attributions.

Analyse

Après analyse du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expertes notent que le curriculum de la filière de sage-femme comprend des modules de formation pratique respectant les directives de l'UE en termes d'actes à réaliser et les caractéristiques exigées par le présent standard. Elles estiment que l'ensemble de formation pratique, d'une durée de 56 semaines équivalant à 75 crédits ECTS pour la voie initiale et de 36 semaines équivalant à 48 crédits ECTS pour la voie seconde, permet aux étudiant-e-s de découvrir différents domaines de l'activité professionnelle de sage-femme, d'être en contact direct avec les femmes et leurs familles, et d'assumer des responsabilités en fonction de leur progression dans le parcours de formation. Les expertes précisent que les actes exigés par la directive de l'UE (Directive 2005/36CE) sont réalisés par les étudiant-e-s jusqu'à la fin de leurs études, ce qui nécessite parfois de prolonger les derniers stages d'une ou deux semaines, et sont documentés dans un carnet de suivi. En référence à la discussion au sein du standard 2.1 LEHE, les expertes estiment que les périodes de formation pratique sont parfois un peu courtes pour permettre aux étudiant-e-s de se plonger pleinement dans la pratique professionnelle, de consolider progressivement les compétences acquises et de développer une posture professionnelle autonome dans des situations complexes.

En général, elles jugent que le travail d'attribution des places de formation pratique réalisé par la filière est considérable et permet aux étudiant-e-s de découvrir les différents champs professionnels. Elles notent que les lieux de formation pratique regroupent des centres hospitaliers universitaires et régionaux, ainsi que des cabinets ou des maisons de naissance, et que le processus d'attribution permet d'assurer l'équité tout en tenant compte des besoins spécifiques des étudiant-e-s (parentalité, résidence dans un autre canton, etc.). Elles saluent les initiatives et les efforts de la filière pour renforcer les collaborations existantes et augmenter le nombre de places de stage – en réponse à l'augmentation de l'effectif étudiantin et face à la pénurie de professionnels de santé – et l'encouragent à poursuivre dans cette voie, notamment pour renforcer les contextes extrahospitaliers et la pratique indépendante.

Les expertes soulignent positivement que les étudiant-e-s sont encadré-e-s par des praticien-e-s formateur-trice-s ayant suivi le CAS praticienne formatrice ou praticien formateur de la HES-SO, ce qui permet un accompagnement de qualité des étudiant-e-s pendant les stages. Elles

remarquent que cette formation sera condensée et transformée en une micro-certification de 6 crédits ECTS à partir de l'année 2026, avec un module d'approfondissement de 4 crédits ECTS optionnel pour obtenir le CAS complet, afin d'attirer davantage de futur-e-s praticien-ne-s formateur-trice-s. Si les expertes doutent de la solidité de cet argument – revendiquer une formation plus exigeante pour les étudiant-e-s ne va pas sans une formation adéquate pour les praticien-e-s formateur-trice-s –, elles conseillent à la filière d'encourager les futur-e-s praticien-e-s formateur-trice-s à réaliser l'ensemble du CAS, afin d'assurer le même niveau de qualité dans les formations pratiques qu'actuellement. Les expertes saluent le fait que les étudiant-e-s sont accompagné-e-s par un-e accompagnant-e HES désigné-e par la filière, qui les soutient tout au long de leurs stages, que ce soit pour des aspects organisationnels ou réglementaires, ou pour les aider à établir leurs objectifs d'apprentissage ou en cas de difficultés. Elles apprécient l'accompagnement personnalisé et le suivi étroit dont bénéficient les étudiant-e-s pendant la formation pratique, ainsi que l'encadrement des périodes de formation pratique par des ateliers de pratique réflexive et d'analyse après les stages, qui permettent aux étudiant-e-s d'échanger en groupe sur les expériences vécues. Les expertes ajoutent que le contrat tripartite, formalisant les objectifs d'apprentissage, et l'évaluation formative courte des périodes de stage, qui a lieu deux fois par semaine sur la base d'une grille d'évaluation, contribuent également au développement du parcours étudiant ainsi qu'à la qualité de la formation pratique. De plus, lors de la visite sur place, elles constatent que les étudiant-e-s savent à qui s'adresser en cas de problème ou de difficulté dans le cadre des stages, et que les différents niveaux d'escalade sont connus des différentes parties impliquées.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.3 LPSan comme entièrement atteint.

Standard 2.4 LPSan sage-femme

La collaboration entre les hautes écoles et les institutions ou les organisations dans lesquelles les étudiants effectuent leurs stages est réglementée. Font l'objet d'une réglementation notamment les droits et les obligations des partenaires de formation ainsi que les compétences à acquérir pendant les stages.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, les expertes relèvent que la collaboration avec les institutions de formation pratique est réglementée par un dispositif de la HES-SO dédié à la formation pratique des filières Bachelor des domaines santé et travail social. Ce dispositif régleme-
 nte notamment la mission et les objectifs de la formation pratique, ainsi que les responsabilités de toutes les parties prenantes (HES-SO, domaines et filières, hautes écoles, institutions sanitaires, praticien-ne-s formateur-trice-s). Les expertes estiment que les trois documents contractuels joints à ce dispositif constituent un cadre réglementaire exhaustif et clair, intégrant les niveaux institutionnel, opérationnel et pédagogique : la convention sur la formation pratique conclue entre la HES-SO et les institutions de formation pratique, l'accord sur l'organisation de la formation pratique signé par HESAV respectivement par la HEdS-Genève et les institutions de formation pratique, ainsi que le contrat pédagogique tripartite conclu entre l'étudiant-e, le ou la praticien-e formateur-trice et l'accompagnant-e formateur-trice désigné-e. Elles en concluent que les droits et obligations des institutions partenaires et des formateur-trice-s sont réglementés de manière cohérente et adéquate. Lors des entretiens de la visite sur place, le contrat tripartite a

notamment été souligné comme un instrument important, fixant les responsabilités respectives de manière très claire.

Elles précisent que les institutions de formation pratique sont responsables de l'intégration des étudiant-e-s dans l'institution, ce qui est davantage formalisé par le concept de formation de la HES-SO, les conventions sur la formation pratique et les accords sur l'organisation de la formation pratique, ainsi que de la désignation des praticien-ne-s formateur-trice-s, qui ont à leur tour la responsabilité d'accueillir et d'encadrer les étudiant-e-s en respectant le descriptif de leur fonction. Elles notent ensuite que les objectifs d'apprentissage, les instruments de mise en œuvre et les modalités d'évaluation sont fixés dans le contrat pédagogique tripartite ainsi que dans les descriptifs des modules concernés. Elles précisent que ce contrat prévoit des phases de préparation et des moments de réflexion en amont, y compris la formulation d'objectifs de formation personnels qui accompagnent les étudiant-e-s tout au long de leurs périodes de formation pratique. Enfin, elles soulignent que la rémunération des institutions pour l'encadrement des étudiant-e-s via un fonds dédié (le Fonds de formation pratique de la HES-SO) est un moyen utile au bon déroulement de la formation pratique, tout comme le financement de la formation des praticien-ne-s formateur-trice-s. Elles saluent également la bonne communication entre la filière et les institutions de formation pratique, notamment grâce aux journées biannuelles avec les praticien-ne-s formateur-trice-s et aux moments d'échange lors de l'établissement des contrats tripartites.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 2.4 LPSan comme entièrement atteint.

Domaine 3 : Mise en œuvre

Standard 3.1 LEHE

Le programme d'études est régulièrement dispensé.

Analyse

Les expertes constatent que le programme d'études Bachelor of Science de sage-femme de la HES-SO est dispensé annuellement depuis 2004 à HESAV et depuis 2023 à la HEdS-Genève. Elles estiment que la forte demande en places d'études ainsi que les récents développements, comme l'ouverture de la voie seconde à temps partiel en septembre 2024, témoignent de la durabilité de la mise en œuvre et de la capacité de développement de la filière. Elles ajoutent que le nombre de places d'études est déterminé par le nombre de places de formation pratique disponibles, ce qui constitue un contexte extérieurement conditionné dans lequel les responsables de la formation s'engagent à intensifier et à élargir les collaborations avec les partenaires de formation pratique (cf. également le standard 2.3 LPSan à ce sujet).

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 3.1 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.2 LEHE

Les ressources disponibles (encadrement et ressources matérielles) permettent aux étudiants d'atteindre les objectifs d'apprentissage.

Analyse

L'analyse du rapport d'autoévaluation et de ses annexes permet aux expertes de conclure que les deux hautes écoles – HESAV et la HEdS-Genève – qui accueillent les étudiant-e-s du BSc de Sage-femme disposent de ressources adéquates pour leur permettre d'atteindre les objectifs d'apprentissage. Tout d'abord, elles relèvent que le personnel assurant l'encadrement des étudiant-e-s compte 14 enseignant-e-s à HESAV (8 équivalents plein temps) et 24 à la HEdS-Genève (13.7 équivalents plein temps), ainsi que des services administratifs et techniques (3.8 équivalents plein temps), ce qui, selon elles, permet actuellement d'assurer des enseignements de qualité et de soutenir les étudiant-e-s dans l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Elles observent ensuite que l'encadrement et le soutien des étudiant-e-s sont également assurés par un accompagnement étroit des praticien-ne-s formateur-trice-s et par de nombreux services de soutien et de conseil, notamment pour les questions de gestion et d'organisation des études (service des affaires estudiantines de la filière et une conseillère aux études), de santé (services de santé et un soutien psychologique, accompagnés de mesures de sensibilisation) ou de financement (demandes de bourses ou d'autres aides de financement). Les expertes notent également l'existence d'une politique et des mesures en faveur de l'égalité des chances et de l'inclusivité : il existe non seulement des postes dédiés à ces questions, des directives de prévention du harcèlement et de la discrimination, mais aussi une directive sur les aménagements des études qui définit les mesures de compensation pouvant être accordées aux étudiant-e-s ayant des besoins spécifiques. Lors de la visite sur place, les expertes peuvent constater que la filière propose d'aménagement flexibles et adaptés aux besoins individuels des étudiant-e-s.

Elles notent ensuite que les infrastructures (auditoires, salles de cours, salles de pratique et informatiques, centres de simulation, espaces de travail et d'études pour les étudiant-e-s, espaces de repas et de détente, etc.) et l'équipement (matériel pratique et technique, technologies, ressources numériques) favorisent également l'atteinte des objectifs d'apprentissage, car ils sont en adéquation avec les activités de formation, les spécificités professionnelles et les besoins des étudiant-e-s.

Concernant les ressources documentaires, elles dressent un bilan similaire : HESAV et la HEdS-Genève disposent chacune d'une bibliothèque adéquatement équipée et les étudiant-e-s ainsi que les enseignant-e-s peuvent accéder à la plateforme de recherche nationale (swisscovery). Enfin, les expertes soulignent que les déménagements prévus de HESAV au Campus Santé en septembre 2026 et de la HEdS-Genève dans un nouveau bâtiment en 2028 permettront de suivre le développement prévu de la filière, notamment en termes d'infrastructures de simulation et de nombre d'étudiant-e-s.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 3.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3.3 LEHE

Le corps enseignant a les compétences correspondant aux spécificités du programme d'études et de ses objectifs.

Analyse

Sur la base du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, les expertes concluent que les compétences des enseignant-e-s de la filière sont en adéquation avec les spécificités du programme d'études et de ses objectifs. Elles notent ainsi que le corps enseignant de la filière dispose de la formation académique et professionnelle adéquate. Les expertes précisent qu'elles et ils couvrent différents domaines de spécialisation et que, pour répondre à des besoins d'enseignement spécifiques, la filière fait appel à du personnel enseignant externe. Elles soulignent également que de nombreux enseignant-e-s possèdent un double, voire triple, profil (enseignement, recherche, activité clinique), ce qui est un facteur primordial de l'ancrage de la filière dans la pratique et la recherche.

Les expertes constatent par ailleurs que les processus de recrutement, de sélection, de promotion et d'évaluation du personnel permettent de garantir les compétences nécessaires et de la qualification de celui-ci, et que ces processus sont réglementés de manière transparente dans des directives, notamment les lois cantonales en la matière, la politique des ressources humaines de la HES-SO Genève (dont fait partie la HEdS-Genève), la directive de HESAV relative à la formation et au perfectionnement professionnel, ainsi qu'un référentiel de compétences de la HES-SO. Elles évaluent positivement les mesures de formation continue : le personnel d'enseignement et de recherche dispose de temps de perfectionnement professionnel individuel (de 10% de leur taux d'engagement) et les membres définissent, dans leurs plans de développement, les mesures de développement (par exemple, la réalisation d'un master ou d'un doctorat). Dans ce contexte, les expertes suggèrent à la filière d'encourager davantage la réalisation d'un doctorat, afin de soutenir la formation de la propre relève.

De plus, en ce qui concerne les qualifications didactiques du personnel enseignant engagé à 50% ou plus, elles notent que les exigences correspondantes sont définies dans un règlement



de la HES-SO et doivent être confirmées par une attestation didactique. Elles remarquent que tou-te-s les enseignant-e-s de la filière ont obtenu cette attestation ou sont en train de l'obtenir.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 3.3 LEHE comme entièrement atteint.

Domaine 4 : Assurance de la qualité

Standard 4.1 LEHE

Le pilotage du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés et permet d'apporter les évolutions nécessaires.

Analyse

D'après l'analyse de l'autoévaluation et des documents annexes, les expertes estiment que le pilotage du programme d'études prend en compte l'avis des principaux groupes intéressés – étudiant-e-s, personnel administratif et technique, corps enseignant et intermédiaire, institutions partenaires, praticien-ne-s formateur-trice-s, conférence professionnelle – et permet d'apporter les développements nécessaires. Elles précisent qu'il existe également des organes et des processus au sein de HESAV, de la HEdS-Genève, du domaine de santé et de la HES-SO, destinés à consulter ces groupes et à mener un échange avec eux.

Les expertes notent tout d'abord que les étudiant-e-s et les alumni-ae peuvent être consulté-e-s dans le cadre du conseil consultatif de la filière. Ce dernier est un organe non permanent constitué en fonction des projets et de façon *ad hoc*. À titre d'exemple, dans le cadre de l'élaboration du plan d'études cadre, il a également intégré les institutions partenaires ainsi que des représentant-e-s des lieux de formation pratique et du champ professionnel, des associations de parents et d'utilisateur-e-s. Les expertes soutiennent l'intention de la filière de consolider cet organe en le rendant nominatif et fixe, et suggèrent à la filière de prévoir des séances régulières, par exemple annuelles. Elles saluent que les responsables des deux sites rencontrent les délégué-e-s étudiant-e-s (délégué-e-s de classe, deux par volée) pour aborder des thématiques liées au curriculum ou à la vie étudiante. Elles apprécient également les rencontres biannuelles entre les volées et les responsables de la filière, du programme et de la formation pratique, ainsi que la conseillère aux études, pour discuter des suggestions d'amélioration. Lors de la visite sur place, les expertes apprennent que la première volée de la modalité à temps partiel a été systématiquement intégrée aux travaux de mise en œuvre et que ses retours ont été pris en compte. Les différentes parties prenantes ayant participé aux entretiens de la visite sur place rapportent en général une culture de la porte ouverte au sein de la filière et une écoute de leurs besoins.

Les expertes relèvent par ailleurs que les alumni-ae de la HEdS-Genève sont invité-e-s à des séances d'échange avec la responsable de la filière peu après leur diplomation, afin de recueillir leur avis sur l'ensemble du programme. Les alumni-ae de HESAV peuvent, quant à eux, participer pendant deux ans à une association alumni dans laquelle toutes les filières de la haute école sont représentées. Si les expertes considèrent que ces initiatives sont de bons débuts, elles encouragent la filière à réaliser le projet de suivi des diplômé-e-s, tel que prévu dans le plan d'action de la filière, avec une mise en œuvre prévue entre 2027 et 2033. Selon elles, les données récoltées auprès des diplômé-e-s à plusieurs reprises apporteraient des informations importantes et permettraient à la filière non seulement de dépister des voies d'amélioration du programme de formation, mais aussi de suivre leur trajectoire professionnelle et d'évaluer leur employabilité et leur aptitude à la profession (cf. également le standard 3 LPSan pour cet aspect).

Les expertes notent ensuite que le personnel d'enseignement et de recherche de la filière participe à des journées intersites annuelles, favorisant les échanges sur la collaboration entre les deux sites, ainsi que sur le développement du programme de formation et de sa pédagogie. Pendant les entretiens de la visite sur place, les expertes apprennent que le personnel d'enseignement ainsi que le personnel administratif et technique peuvent participer à différents groupes de travail portant sur le développement de la filière. Elles relèvent également que les institutions de

formation pratique collaborant avec la filière sont consultées lors de journées biannuelles avec les praticien-ne-s formateur-trice-s, ce qui permet d'échanger sur les besoins des parties prenantes et les problématiques de terrain. Elles ajoutent que la collaboration avec les lieux de formation pratique a également lieu de manière *ad hoc*, par exemple lors de la signature des contrats pédagogiques tripartites ou des évaluations de fin de formation pratique. Elles saluent également le fait que des représentant-e-s des milieux socio-sanitaire, éducatif, associatif et politique peuvent influencer sur les stratégies et les activités des hautes écoles concernées, notamment dans le cadre des séances annuelles du Conseil de direction à HESAV et du Conseil académique à la HEdS-Genève. Enfin, les expertes reconnaissent que la filière entretient des liens étroits avec le terrain, notamment dans le cadre des échanges instaurés par la Conférence Professionnelle sage-femme, ainsi qu'avec des associations de parents, qui ont été consultées pour la conception du nouveau plan d'études cadre.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 4.1 LEHE comme largement atteint.

Recommandation 3 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière de mettre en place un suivi systématique des diplômé-e-s, afin d'obtenir des retours qui informeront les décisions relatives aux évolutions du programme de formation et d'évaluer si leurs compétences répondent aux exigences professionnelles.

Standard 4.2 LEHE

Le programme d'études fait partie intégrante du système d'assurance de la qualité de la haute école ou de l'autre institution du domaine des hautes écoles.

Analyse

Sur la base de l'autoévaluation et de ses annexes, les expertes observent que la filière d'études de Sage-femme de la HES-SO applique le système d'assurance qualité de la HES-SO : elle réalise les évaluations des enseignements par les étudiant-e-s selon le dispositif de la HES-SO et elle fait l'objet de la démarche d'évaluation des filières d'études de la HES-SO.

En ce qui concerne l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s, les expertes constatent que la filière respecte la politique-cadre et les recommandations de la HES-SO en la matière, sur lesquelles se basent la directive de la HEdS-Genève et la procédure HESAV correspondantes. Elles apprécient que les évaluations des modules soient réalisées de manière anonyme (à l'aide d'un questionnaire électronique) et régulière (tous les modules sont évalués au moins une fois tous les deux ans). Les entretiens de la visite sur place permettent aux expertes de constater que l'ensemble des modules du nouveau plan d'études cadre a été évalué au moins une fois. Elles précisent que les questionnaires utilisés comportent des questions fermées et ouvertes, auxquelles peuvent être ajoutées des questions spécifiques à la demande des responsables de modules. Elles estiment que les processus de traitement des résultats d'évaluation sont adéquats : les responsables de modules reçoivent les résultats, les transmettent aux enseignant-e-s concerné-e-s et discutent avec eux – selon la nécessité – des mesures d'amélioration à prendre. Les responsables de modules discutent également des résultats avec les responsables de la filière et les communiquent aux étudiant-e-s, y compris les mesures d'amélioration prises, notamment aux volées suivantes au début du module ou lors de séances avec l'ensemble des étudiant-e-s

en fin d'année académique. Suite à la visite sur place, les expertes constatent de légères différences dans la mise en œuvre du dispositif de l'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s, notamment en ce qui concerne les évaluations de programme ou les modalités d'analyse des résultats et de retours vers les étudiant-e-s. Elles estiment que la filière devrait développer davantage des collaborations dans ce contexte, afin de détecter les meilleures approches et de bénéficier des bonnes pratiques mutuellement.

Concernant l'évaluation de la filière par la HES-SO, les expertes notent qu'il s'agit d'une démarche d'évaluation réalisée tous les cinq à sept ans, basée sur treize critères définis par la HES-SO. Elles précisent que cette démarche comprend une autoévaluation de la filière ainsi qu'un plan d'action validé par le Conseil de domaine santé. La dernière évaluation de la filière a eu lieu en 2023. Les expertes notent que ces treize critères incluent également des aspects en lien avec la cohérence de la filière par rapport aux plans de développement de HESAV et de la HEdS-Genève, ainsi qu'à la stratégie académique du domaine de santé. Elles ajoutent que la filière est en même temps évaluée selon un critère additionnel, spécifique aux filières du domaine de santé, qui exige un modèle d'alternance intégrative (articulation entre formation pratique, formation théorique et réflexion sur l'expérience). Lors de la visite sur place, les expertes sont informées que le plan d'action sera revu en fonction des résultats de la présente procédure d'accréditation, puis présenté à nouveau au Conseil de domaine santé.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 4.2 LEHE comme entièrement atteint.

Standard 3 LPSan sage-femme

La filière d'études fait l'objet d'un contrôle périodique visant à vérifier si elle transmet aux futurs diplômés les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan et si les améliorations nécessaires lui sont apportées.

Analyse

L'analyse du rapport d'autoévaluation et de ses annexes, ainsi que des résultats des entretiens de la visite sur place, permet aux expertes de confirmer que la filière d'études possède des instruments permettant de vérifier que les compétences requises par la LPSan et par l'OCPSan sont transmises aux étudiant-e-s. À cet effet, elles considèrent comme un outil important la matrice de concordance mettant en relation les exigences professionnelles selon le standard 2.2 LPSan et les modules dans les deux sites.

Elles précisent qu'il s'agit des différentes mesures de suivi du champ professionnel ainsi que de l'évaluation de la filière par la démarche d'évaluation interne de la HES-SO, dans le cadre de laquelle l'un des critères définis par la HES-SO exige en effet une conformité du profil de compétences de la filière aux référentiels légaux en question, en cohérence avec les besoins du terrain. De manière générale, elles estiment que les douze autres critères de cette démarche d'évaluation interne contiennent d'autres critères relatifs à la transmission des compétences nécessaires, portant sur des aspects tels que la pédagogie ou l'intégration des résultats de recherche dans l'enseignement. Enfin, comme discuté au sein du standard 4.1 LEHE, les expertes soulignent l'importance de mettre en place un suivi des trajectoires des diplômé-e-s, car cela fournirait des informations précieuses à la filière pour déterminer si les diplômé-e-s ont acquis les compétences



requis par la LPSan et l'OCPSan, c'est-à-dire si elles et ils sont en mesure de répondre aux exigences du champ professionnel.

Conclusion

Le groupe d'expertes juge le standard 3 LPSan comme entièrement atteint.

3 Jugement global et profil des forces et faiblesses de la filière d'études

Forces :

- Le curriculum est pleinement aligné sur les exigences nationales, orienté vers les référentiels internationaux et axé sur l'*Evidence Based Midwifery*. Des développements d'actualité sont pris en compte par la filière.
- La filière développe de nombreux projets de recherche et déploie d'importants efforts de réseautage.
- La filière entretient des liens étroits avec le terrain, et plus particulièrement avec les praticien-ne-s formateur-trice-s. Les espaces de communication et de coordination mis en place à cet effet sont bons.
- Les étudiant-e-s bénéficient d'un suivi étroit et d'un encadrement de qualité de la part de la filière et des praticien-e-s formateur-trice-s pendant leurs périodes de formation pratique. Le contrat tripartite établit clairement les responsabilités et les rôles de chacun-e dans le cadre des stages.
- Les responsables de la filière, le corps enseignant, les conseillères aux études et les responsables de la formation pratique accompagnent les étudiant-e-s tout au long de leur formation, avec une grande disponibilité.
- De nombreux membres du corps enseignant de la filière possèdent un double profil (enseignement et recherche ou activité clinique). La qualité de la formation est également portée par un grand engagement et une forte motivation des enseignant-e-s.
- Un apprentissage graduel, l'intégration du raisonnement critique et la stimulation de la réflexivité aident les étudiant-e-s à acquérir les compétences nécessaires.
- L'interprofessionnalité occupe une place importante dans le plan d'études cadre 22.
- Les étudiant-e-s ayant des besoins spécifiques ou se trouvant en situation d'échec bénéficient de possibilités d'aménagement individualisées et adaptées à leurs besoins.

Défis :

- La densité du programme de formation rend difficile l'intégration de nouveaux contenus (par exemple concernant la santé sexuelle, reproductive et adolescente).
- Le thème de la durabilité nécessite encore du temps et un travail de sensibilisation pour devenir plus visible et être intégré par toutes les parties prenantes de la filière.
- La filière ne réalise pas encore d'analyse systématique des *drop outs* et des raisons sous-jacentes, qui permettrait de prendre des décisions éclairées sur les mesures à prendre pour réduire les taux d'abandon.
- La flexibilisation des parcours de formation et des modalités d'enseignement pourrait être encore davantage développée.
- Le nombre de places de stage en salles d'accouchement constitue un facteur limitant l'augmentation des effectifs étudiants. Les places de formation pratique dans les contextes extrahospitaliers sont surtout restreintes.
- La filière ne dispose pas encore d'un comité scientifique ni d'un système de partage des résultats de recherche et des évolutions du terrain, qui l'aideraient à suivre les avancées scientifiques et pratiques, et qui agiraient comme un point de référence pour son personnel d'enseignement, tout en favorisant la visibilité des projets de recherche de la filière. L'actualisation des enseignements devrait également s'appuyer sur des processus de révision clairement définis.

- La filière pourrait encore davantage mener des échanges intersites en matière d'évaluation des enseignements par les étudiant-e-s pour discuter des bonnes pratiques et de définir les meilleures démarches de façon coordonnée.
- La filière n'effectue pas encore de suivi systématique de ses diplômé-e-s, qui lui fournirait des retours appuyant les décisions en matière de développement du curriculum et permettant de vérifier leur aptitude à la profession.
- La filière pourrait encourager davantage sa relève à réaliser un doctorat.

4 Recommandations pour le développement futur de la filière d'études

Recommandation 1 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière de mener une analyse systématique des cas de *drop out* et des raisons sous-jacentes, et de mettre en place des mesures pour réduire les taux d'abandon.

Recommandation 2 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière de constituer un réseau de partage des résultats de recherche et des évolutions du terrain, qui l'aiderait à suivre les avancées scientifiques et pratiques et servirait de point de référence à son personnel d'enseignement.

Recommandation 3 :

Le groupe d'expertes recommande à la filière de mettre en place un suivi systématique des diplômé-e-s, afin d'obtenir des retours qui informeront les décisions relatives aux évolutions du programme de formation et d'évaluer si leurs compétences répondent aux exigences professionnelles.

5 Proposition d'accréditation du groupe d'expertes

Se basant sur le rapport d'autoévaluation de la filière d'études Bachelor of Science de sage-femme de la HES-SO du 17 février 2026 et la visite sur place des 4 et 5 mai 2026, le groupe d'expertes propose de prononcer l'accréditation de la filière d'études Bachelor of Science de sage-femme de la HES-SO sans conditions.



Section C

Prise de position de la filière d'études

13 juillet 2026





À l'attention de Madame Petra Lauk Kwasnitza
Directrice adjointe & responsable accréditation et
assurance qualité
AAQ - Agence suisse d'accréditation et
d'assurance qualité
Case postale Effingerstrasse 15
CH-3001 Berne
petra.lauk@aaq.ch / www.aaq.ch

**Prise de position de la filière HES-SO Sage-femme dans le cadre de son accréditation selon la
LEHE et la LPSan.**

Lausanne et Genève, le 13 juillet 2026,

Chère Madame Lauk Kwasnitza,

La filière Sage-femme, ses directions à la Haute École de Santé de Genève (HEdS – Genève) et la Haute École de Santé Vaud (HESAV), ainsi que le domaine Santé de la HES-SO, tiennent tout d'abord à remercier le groupe d'expertes pour la qualité et la richesse des échanges durant leur visite effectuée à Lausanne les 4 & 5 mai 2026. Leur regard critique et constructif a été apprécié de toutes et tous.

Nous tenons également à remercier l'Agence suisse d'accréditation et d'assurance qualité (AAQ) pour la bonne conduite de la procédure et pour la possibilité qui nous est donnée de prendre position sur le rapport des expertes et sur la proposition d'accréditation à l'intention du Conseil suisse d'accréditation (CSA).

La présente prise de position de la filière a été élaborée avec la contribution de la filière, la direction des hautes écoles précédemment mentionnées, le Domaine santé et le Service de soutien à l'évaluation des filières du Dicastère enseignement.

Nous constatons tout d'abord avec satisfaction que les expertes considèrent la totalité des standards comme entièrement (12) ou largement (4) atteints. Les expertes soulignent par ailleurs un certain nombre de forces de la filière, comme son alignement sur les exigences nationales et les référentiels internationaux, le dynamisme de la recherche et les liens étroits avec le terrain, la qualité du suivi et de l'encadrement des étudiant·es, le double profil d'une grande partie du corps enseignant, la place importante de l'interprofessionnalité ou encore les possibilités d'aménagement pour les étudiant·es ayant des besoins spécifiques. Cette analyse est enfin complétée d'un certain nombre de recommandations visant à permettre à la filière de satisfaire certains standards largement, mais non





entièrement, atteints. Nous considérons ces recommandations comme autant d'axes de travail et de leviers d'améliorations qui vont nous permettre de faire progresser la filière.

C'est sur les recommandations énoncées que nous souhaitons plus particulièrement revenir dans le cadre de cette prise de position.





Prise de position de la filière sur les recommandations formulées par le groupe d'expertes

Le groupe d'expertes a formulé trois recommandations pour aider au développement futur de la filière d'études. Elles sont accueillies très positivement et seront étudiées attentivement dans la perspective d'une mise en œuvre, qui soit la plus pertinente possible pour la filière et son développement. A ce stade la filière souhaite formuler les quelques commentaires suivants en ce qui concerne ces recommandations :

Recommandation n°1 (pour le standard 1.2 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière de mener une analyse systématique des cas de *drop out* et des raisons sous-jacentes, et de mettre en place des mesures pour réduire les taux d'abandon.

Réponse

La filière remercie le groupe d'expertes pour cette recommandation, qu'elle partage pleinement.

La question du *drop-out* étudiantin constitue un enjeu important, en particulier pour la voie initiale. Plusieurs dispositifs d'accompagnement sont déjà en place (conseil aux études, suivi individualisé, services étudiantins, aménagements d'études, accompagnement pédagogique, collaboration étroite avec les responsables de modules), mais la filière reconnaît qu'une analyse plus systématique des situations de *drop out* permettra d'identifier plus précisément les facteurs de risque.

Dans cette perspective, la filière prévoit de mettre en œuvre un dispositif structuré de suivi des *drop-outs* comprenant une analyse des motifs, des moments critiques du parcours et des profils concernés. Les résultats alimenteront les réflexions du comité de filière et permettront de définir, puis d'évaluer, des mesures ciblées visant à favoriser la réussite des étudiant-e-s. Ces travaux s'inscriront dans un projet plus large mené à l'échelle de la HES-SO.

Recommandation n°2 (pour le standard 2.2 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière de constituer un réseau de partage des résultats de recherche et des évolutions du terrain, qui l'aiderait à suivre les avancées scientifiques et pratiques et servirait de point de référence à son personnel d'enseignement.

Réponse

La filière accueille favorablement cette recommandation.

La veille scientifique et les liens avec le terrain constituent déjà une composante importante de son fonctionnement grâce aux nombreux projets de recherche, aux activités des enseignant-e-s impliqué-e-s dans la recherche et/ou la pratique clinique, ainsi qu'aux collaborations entretenues avec les partenaires professionnels. Néanmoins, la filière reconnaît qu'une meilleure structuration du partage de ces connaissances renforcerait leur diffusion et leur intégration dans les enseignements.

Dans ce contexte, la filière s'engage à développer progressivement un dispositif structuré de veille scientifique et de partage des résultats de recherche permettant de centraliser les évolutions des pratiques cliniques et les recommandations professionnelles. Cette démarche viendra soutenir





l'actualisation régulière des contenus d'enseignement et favoriser le partage des connaissances entre les équipes des deux sites de formation.

Recommandation n°3 (pour le standard 4.1 LEHE) : Le groupe d'expertes recommande à la filière de mettre en place un suivi systématique des diplômé-e-s, afin d'obtenir des retours qui informeront les décisions relatives aux évolutions du programme de formation et d'évaluer si leurs compétences répondent aux exigences professionnelles.

Réponse

La filière remercie le groupe d'expertes pour cette recommandation, qui rejoint les réflexions déjà engagées dans le cadre de son plan d'action.

La mise en place d'un suivi systématique des diplômé-e-s représente un levier important pour documenter l'insertion professionnelle, apprécier l'adéquation entre les compétences développées durant la formation et les besoins du terrain, ainsi que recueillir des informations utiles au développement continu du curriculum. Ce point avait été identifié dans le plan d'action (Point numéro 10)

La filière prévoit ainsi de développer un dispositif de suivi des diplômé-e-s en collaboration avec les instances concernées de la HES-SO Genève, de HESAV et du Conseil de domaine santé. Les modalités de collecte des données, leur périodicité ainsi que les indicateurs à suivre seront définis afin que ces informations puissent contribuer de manière durable au pilotage de la qualité de la formation en s'inspirant des questionnaires déjà transmis « Analyse des parcours post-diplomation des diplômé-es de la Haute Ecole de Santé de Genève (HEdS-GE) » datant du 29 janvier 2026 et « Questionnaire Trajectoire professionnelle après le diplôme de Bachelor Sage-femme à HESAV » datant de 2024.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et nous vous prions de recevoir, Madame, nos plus cordiaux messages.



Silvia Ammann-Fiechter
Responsable de la filière Sage-femme (HEdS-GE)
Haute école de santé - Genève
Avenue de Champel 47 - 1206 Genève



Claire de Labrusse
Doyenne de filière Sage-femme (HESAV)
Haute école de santé Vaud
Route de la Maladière 39 - 1022 Chavannes-près-Renens





Section D

Décision d'accréditation du Conseil suisse d'accréditation

18 septembre 2026





Le Conseil suisse d'accréditation publie ses décisions d'accréditation positives : <https://akkreditierungsrat.ch/fr/decisions/>

AAQ
Schwanengasse 9
Postfach
CH-3001 Bern

www.aaq.ch

